Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260428-2026_028-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

Date de convocation : 15/04/2026

Date d'affichage : 30 AVR. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 17
Procuration : 1
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Loeizaïg ROBACHE, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Marie-Françoise ROSPARS, Marie-Louise KERHOAS, Didier POUSSARD, Philippe MARTEL, Vincent FONTAINE, Raoul BLAIZE, Tinaïg PERENNES, Pascale GUERVILLY, Odile CANQUETEAU, Josua DUTERIEZ, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Luc COUSQUER donne procuration à Hélène POULIQUEN

Absent(s) : Mme Sophie DROGO

Secrétaire de séance : Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-028 Comptabilité générale – Vote du budget primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif « Comptabilité générale » (Annexe n°3 BP 2026 – Budget général) comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	990 241,43	602 405,46
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	456 651,79	174 646,82
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 669 840,94
	Total de la section d'investissement (2)	1 446 893,22	1 446 893,22
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 937 046,81	1 434 920,41
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 502 126,40
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 937 046,81	1 937 046,81
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 383 940,03	3 383 940,03

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions (Mmes Odile CANQUETEAU, Pascale GUERVILLY et Mrs Josua DUTERIEZ et Vincent CHAPPELIN) :

- Approuve le budget primitif « Comptabilité générale » de l'exercice 2026 tel que présenté en séance, le vote s'étant fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

La secrétaire de séance,
Tinaïg PERENNES

Le Maire
Jean-Marc CORNILLOU

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat